

# La Roue libre de Thau

Conseil d'administration 17 décembre 2019  
18 h 30 - 20 h - chez Brigitte

## Présents

- Paul Autran
- Jeanne-Marie Beaufreton
- Brigitte Pelerein
- Daniel Rigaud
- Jean-Pierre Van Vooren
- Madeleine Verger

## Excusé

- Fred Passicot

## **Ordre du jour**

1. Bilan de la distribution de flyers DSC sur Quatre-Ponts
2. Prochaines balades
3. Cyclistes brillez
4. Congrès de la FUB
5. Recours contentieux
6. Rencontre chargée de mission de l'agglomération
7. Recherche de local pour l'atelier vélo
8. Préparation AG de la Roue libre de Thau

### **1. Bilan de la distribution de flyers DSC sur quartier des Quatre Ponts**

La distribution s'est déroulée le 6 décembre avec Denise et Bernard, Paul, Madeleine, Véro et Daniel.

L'accueil des automobilistes a été plutôt positif, malgré les habituelles réticences ou remarques sur le "côté dangereux »... pour les cyclistes des DSC.

### **2. Prochaines balades**

- 5 janvier bain méditerranéen Frontignan Plage (11 h plage des Mouettes)
- 2 février LPO à Villeveyrac (si Fred est toujours OK pour l'organiser)

### **3. Vélumination « Cyclistes brillez »**

Le lundi 23 janvier 17 h place Briand : Vélumination + pose de panneaux sur les arceaux vélo + distribution des flyers (DSC et Roue libre de Thau)

### **4. Congrès de la FUB à Bordeaux 6, 7 et 8 février (Palais de la Bourse)**

- 6 février (18 h) plénière résultats du baromètre
- 7 février journée d'études
- 8 février matin (10-12 h) réservée aux associations FUB

Un rendez-vous annuel toujours important et revigorant.

Qui peut y être ? Peut-être Brigitte ou Daniel, éventuellement Jean-Pierre.

## **5. Recours contentieux : mémoire en défense de la Ville de Sète**

Suite au recours contentieux portant sur les DSC en zone 30, l'avocat de la Ville de Sète a produit un mémoire en défense.

Quelles observations doit-on faire en réponse à ce mémoire ?

Les trois points argumentaires du mémoire, les deux premiers sur la forme et le troisième sur le fond :

- 1) l'avocat conteste le recours gracieux, qui serait, à ses yeux, qu'une simple demande d'information à la ville, ce qui invaliderait notre recours contentieux, car en dehors du délai de deux mois après la publication de l'arrêté.
- 2) l'avocat prétend que la présidente n'aurait pas été habilitée pour ester en justice par le CA alors que la pièce 5 du recours donne mandat à la présidente (CA du 5 mai 2018) .
- 3) sur le fond, l'avocat estime que le Maire ayant la responsabilité de la sécurité de ses administrés, il peut interdire les DSC s'il le souhaite.

Il est proposé de répondre sur les deux premiers points en rappelant les faits et les documents produits, quant au troisième point, il suffit de rappeler le code de la route qui instaure le DSC en zone 30, non pas comme une option, mais comme une loi.

Quant à la conclusion de l'avocat qui indique que des DSC ont été mis en place dans deux quartiers en 2019, il faut rappeler que cette mise en place reste expérimentale et partielle et que le motif de notre recours (l'article 2 de l'arrêté) n'a pas été abrogé ni modifié.

Nous attendons la réponse de la FUB et de Daniel Burette pour écrire la réponse, qui doit être parvenue au TA avant le 10 janvier.

Daniel propose de rédiger un premier jet, soumis aux observations de chacun.

## **6. Rencontre chargée de mission de l'agglomération**

Le 5 décembre dernier, une rencontre a eu lieu avec Claire Dubois, nouvelle chargée de mission vélo à Sète agglomération. Son poste est financé par l'ADEME suite à l'appel à projet du fonds national vélo. Elle a pour mission d'élaborer un schéma directeur cyclable à l'échelle de l'agglomération. D'ores et déjà, elle a réalisé une carte des temps (à vélo classique et à vélo à assistance électrique) qui indique les temps nécessaires pour rejoindre les villes de l'agglomération. La rencontre faite à la demande de la Roue libre de Thau a été constructive. Claire Dubois nous a reçu en présence de Jean Marchand, au cours de la réunion Eric Vandeputte (chef du service mobilité) et Christian Hernandez (conseil de développement) sont venus échanger avec nous.

Eric Vandeputte nous a indiqué que lors du renouvellement de la délégation de service public (DSP) pour les transports de l'agglomération (actuellement assurés par Car Postal qui vient d'ailleurs d'être racheté par Kéolis) en 2023, il serait inclus dans la DSP outre les transports routiers, des navettes maritimes et fluviales et des services vélo. Il serait proposé un service de location vélo longue durée. Dans cette perspective, l'agglomération envisage la création d'une maison du vélo qui pourrait accueillir outre la location longue durée, d'autres services vélo, comme l'auto-réparation, un local sécurisé pour stationner les vélos, des informations sur les déplacements vélo, etc. Les activités de service de la Roue libre de Thau pourraient être intégrées dans cette maison du vélo. Le bon accueil

réservé à la Roue libre, tout comme la proposition qui nous a été faite, illustrent la reconnaissance de l'association par les responsables technique de l'agglomération.

## **7. Recherche de local pour l'atelier vélo**

En attendant cette perspective encore lointaine, la question du local pour l'atelier vélo se pose concrètement. Jean-Pierre et Paul ont repéré un local situé à l'arrière des Halles. La demande a été adressée à Vincent Sabatier le conseiller municipal chargé de la voirie.

La croissance des adhésions (doublement en un an) est imputable à l'activité de l'atelier. Aussi est-il fondamental qu'une solution de local soit trouvée pour pérenniser cette activité.

Pour la gestion des présences au local, il est décidé de maintenir l'envoi du Framadate permettant aux animateurs de s'inscrire. Cet outil est important pour s'assurer qu'il y a toujours une personne pour l'accueil et les adhésions (aspect administratif), sachant que l'appui et les conseils en mécanique vélo sont assurés par Jean-Pierre présent quasi systématiquement conjointement avec Paul, Olivier, Daniel D (quand ils sont libres). Voir s'il y a possibilité de faire un double de clefs.

Jean-Pierre propose de garder les mêmes horaires d'ouverture en 2020.

L'atelier ferme durant la période des fêtes de fin d'année, réouverture le 11 janvier 2020.

## **8. Préparation de l'AG de la Roue libre de Thau**

Pour la Gazette 2019, qui fait office de rapport d'activité, il est proposé de maintenir le nombre de personnes à chaque balade, même si les chiffres sont parfois faibles. Egalement, indiquer le nombre d'interventions réalisées par l'atelier de réparation à savoir 300 en une année.

Proposition de faire du 25 janvier une réunion préparatoire pour inciter les adhérents à s'engager et de faire l'AG formelle le 15 février 2020.

Le message à envoyer aux adhérents et sympathisants :

**« Samedi 25 janvier 2020, construisons ensemble les actions de la Roue libre de Thau pour 2020 »**

**« Samedi 15 février 2020, organisons la Roue libre de Thau pour conduire les actions de l'année (assemblée générale annuelle de l'association). »**

Pour la réunion du 25 janvier, le mode opératoire (identique à l'AG de 2019) consiste à proposer aux participants d'afficher 3 idées d'action, une par post it. De les regrouper en familles et de donner un titre à chaque famille d'actions. Chaque famille constitue un atelier thématique dans lesquels les participants se répartissent.

Après 1 h de travail, les ateliers restituent leurs propositions et un échange en plénière permet d'arrêter les priorités d'actions de l'année. L'ensemble devant représenter 2 heures de travail. La suite étant consacrée à la galette des petites reines...

L'AG formelle de l'association se tiendra lors de la réunion du samedi 15 février (14 h - 17 h à la MVA) avec : rapport d'activité, rapport financier, élection du conseil d'administration.

Il est proposé d'introduire l'AG en présentant comment le CA à fonctionné en 2019, à quoi correspondent ses tâches, à la manière de témoignages d'administrateurs, afin de constituer le nouveau CA.

**L'animation des adhérents** est jugée primordiale et insuffisamment faite actuellement. Par exemple, contacter systématiquement les nouveaux adhérents, organiser des temps d'accueil des nouveaux adhérents (comme cela a été fait une fois), mieux exploiter les fiches indiquant les compétences et envies des adhérents, etc. Ce serait une des tâches à privilégier dans le nouveau CA.

À travailler également le 25 janvier : comment l'association se positionne dans le contexte des municipales 2020. La FUB met en place actuellement un site Internet « **Parlons vélo : municipales 2020** » qui permettra à chaque association de présenter un manifeste et des questions auxquelles les candidats pourront répondre.

Daniel se propose pour être référent du site pour la ville de Sète. Il faudrait un.e autre candidat.e pour Frontignan.

**Prochains rendez-vous :**

**23 décembre** : Vélumination - 17 h - place A. Briand. Sète

**5 janvier** : grand bain méditerranéen à Frontignan Plage.

10 h place Briand. 11h Frontignan Plage

**25 janvier** : Construisons les actions 2020 MVA Sète - 14 - 17 h

**2 février** : balade à Villeveyrac (LPO)

**15 février** : AG annuelle : Organisons la Roue libre de Thau pour conduire les actions de l'année MVA Sète - 14 - 17 h